

5 novembre 2020

Original: espagnol

(20-7882) Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

NOUVELLES MESURES DE SÉCURITÉ RELATIVES À LA VERSION PAPIER DU CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'ARGENTINE

La communication ci-après, reçue le 5 novembre 2020, est distribuée à la demande de la délégation de l'<u>Argentine</u>.

- 1. L'objet de la présente communication est d'annoncer l'application, à partir du 4 novembre 2020, de nouvelles mesures de sécurité relatives au certificat phytosanitaire et au certificat phytosanitaire de réexportation et ses certificats complémentaires pour l'exportation de plantes, de produits végétaux et d'autres articles réglementés, en conformité avec les modèles prévus dans la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) n° 12 sur les certificats phytosanitaires de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Ces mesures s'appliquent à l'émission de certificats phytosanitaires papier.
- 2. Le nouveau modèle de certificat phytosanitaire d'exportation et de réexportation peut être téléchargé à partir de la page Web de la CIPV, via le lien suivant: https://www.ippc.int/fr/countries/argentina/countrynews/2020/11/argentina-new-security-measures-for-phytosanitary-certificate-in-paper/.
- 3. Les nouvelles mesures de sécurité sont décrites ci-dessous:
 - 1- Mesures de sécurité relatives au papier
 - 1.1. Papier sécurisé d'un poids de 90g/m2 dont l'émission fait l'objet de contrôles, non fluorescent sous lumière UV (365nm).
 - 1.2. Filigrane bitonal vérifiable à la lumière.
 - 1.3. Présence de fibres invisibles, avec fluorescence verte et bleue vérifiable sous lumière UV (365nm).
 - 1.4. Réactions chromatiques irréversibles lors de l'utilisation de substances chimiques (protection contre la falsification).
 - 1.5. Dimensions du papier: A4 (21 cm x 29,7 cm).
 - 2- Mesures de sécurité visibles
 - 2.1. Encadré contenant un micro-texte dans l'angle supérieur gauche. On y lit "ADMINISTRATION NATIONALE DE L'INNOCUITÉ ET DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS" à l'aide d'une loupe x10.
 - 2.2. À côté, rosette guillochée composée de lignes continues ininterrompues.
 - 2.3. Isotype de la SENASA réactif aux métaux mous (*coin reactive*) dans l'angle supérieur droit. Vérifiable par grattage de la zone à l'aide d'une pièce de monnaie.
 - 2.4. Motif en arrière-plan, centre:
 - 2.4a. Présence de micro-textes d'épaisseur modulée formant les lettres de l'acronyme "senasa".
 - 2.4b. Effet de halo sur le motif en arrière-plan.
 - 2.5. Fond empêchant toute photocopie. La légende "ES COPIA" ("COPIE") apparaît sur les photocopies réalisées avec toner sec (dépend de la technologie utilisée).

- 2.6. Texte "Documento Oficial Senasa" (Document officiel SENASA) en blanc sur les lignes en arrière-plan.
- 2.7. Dans les marges latérales, motifs formés de lignes grises, bleues et bleu ciel.
- 3- Mesures de sécurité invisibles
 - 3.1. Fond de sécurité ne pouvant être perçu que sous lumière UV (365nm).
 - 3.2. Micro-textes de taille modulée.
 - 3.3. Ligne invisible ajoutée aux motifs des marges latérales.
 - 3.4. Isologotype de la SENASA dans la marge supérieure, au centre.
 - 3.5. Isotype de la SENASA (encre réagissant aux pièces de monnaie) avec fluorescence jaune sous lumière UV (365nm)
- 4- Mesures de sécurité au verso
 - 4.1. Code-barres pour le contrôle et la numérotation (information pour usage exclusif de la SENASA).
- 4. L'émission des documents est réalisée au moyen d'un système informatique; grâce à un code unique de validation électronique, on peut consulter le contenu de ce document et, par là même, vérifier sa validité en entrant ce code sur la page Web de la SENASA. En outre, un code QR a été ajouté, qui permet lui aussi de consulter le contenu et de vérifier la validité du document.
- 5. Jusqu'à ce que cette nouvelle version du certificat soit définitivement adoptée dans la pratique, le certificat présentant les mesures de sécurité actuelles restera valable et sera utilisé en parallèle pendant environ quatre mois.
- 6. Pour de plus amples renseignements, prière d'envoyer un courriel à l'adresse suivante: dnpv@senasa.gov.ar.